

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
23 décembre 2019
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 4^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 10 octobre 2019, à 15 heures

Président : M. Bahr Aluloom (Iraq)
puis : M. Pindják (Vice-Président) (Slovaquie)
puis : M. Bahr Aluloom (Président) (Iraq)

Sommaire

Point 59 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*territoires non couverts par d'autres points de l'ordre du jour*) (*suite*)

Audition de représentants de territoires non autonomes et de pétitionnaires
(*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 59 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*territoires non couverts par d'autres points de l'ordre du jour*) (suite)

Audition de représentants de territoires non autonomes et de pétitionnaires (suite)

1. **Le Président** annonce que, conformément à la pratique habituelle de la Commission, les représentants des territoires non autonomes seront invités à s'adresser à la Commission, et les pétitionnaires à prendre place à la table qui leur est réservée, et que les uns et les autres se retireront après avoir fait leur déclaration.

Question de Guam (A/C.4/74/4 et A/C.4/74/4/Rev.1)

2. **M. Tenorio** (Lieutenant-gouverneur de Guam) déclare que le Gouvernement des États-Unis maintient son contrôle unilatéral sur Guam et utilise son système judiciaire pour freiner les progrès du territoire vers la décolonisation en empêchant le déboursement de fonds publics destinés à financer la tenue d'un référendum conformément à la loi de Guam.

3. Au cours des quarante dernières années, le Gouvernement du territoire de Guam n'a eu de cesse de modifier le statu quo inacceptable. Sans changements, il sera impossible d'obtenir la pleine représentation au sein d'une démocratie représentative, si bien que les habitants de Guam seront dans l'incapacité de voter lors d'une l'élection nationale, qu'ils subiront une autorité imposée à distance et seront à la merci de suppressions discriminatoires en matière de prestations sociales et de programmes publics.

4. Bien que les États-Unis aient défendu la justice en revendiquant les droits civils et fondamentaux d'autres groupes, les affaires insulaires, une série de décisions prises par la Cour suprême entre 1901 et 1910, sont le fondement de l'État de droit dans les territoires d'outre-mer américains, facilitant l'expansion du pays au-delà de ses frontières continentales et permettant au Congrès d'appliquer et de refuser les protections et les garanties constitutionnelles aux personnes vivant dans ces territoires. Restées en vigueur après plus d'un siècle et reléguant les habitants des territoires au rang de citoyens de seconde classe, les affaires insulaires reposent sur l'idéologie raciste dominante de l'époque selon laquelle il était difficile pour les races dites étrangères des territoires d'assimiler les principes anglo-saxons.

5. La Puissance administrante a interdit au peuple autochtone chamorro de Guam d'exercer son droit à l'autodétermination en dépit du référendum qui s'est

tenu il y a 32 ans et au cours duquel les habitants de Guam ont voté en faveur de cet exercice même. Par ailleurs, les injustices historiques dont les habitants autochtones du territoire ont été victimes, notamment la dépossession de leurs terres et de leurs ressources, n'ont toujours pas été reconnues ni réparées, ce qui empêche ces derniers d'exercer leur droit au développement conformément à leurs besoins et leurs intérêts.

6. Alors que la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme touche à sa fin, il est particulièrement préoccupant de constater qu'aucun progrès mesurable vers la décolonisation de Guam n'a été réalisé. La Puissance administrante doit réparer les injustices du passé et respecter le droit des colonisés à décider librement de leur avenir. En dépit des relations imparfaites qu'entretiennent Guam et les États-Unis, le Gouvernement du territoire poursuit le dialogue avec la Puissance administrante, qui a récemment accordé 300 000 dollars à la Commission de la décolonisation de Guam pour financer des études et des activités publiques. L'orateur espère que la Puissance administrante continuera de financer ces initiatives.

7. Les autorités locales sont mécontentes du fait qu'elles ne disposent d'aucune autorité ni influence juridique dans la prise de décisions concernant les exigences de l'armée américaine en matière d'occupation des sols à Guam. Sans une véritable décolonisation, l'opinion et les recommandations des dirigeants locaux en la matière seront reléguées au second plan. En outre, la restitution par la Puissance administrante des terres fédérales excédentaires au territoire constitue une priorité pour le Gouvernement de Guam, qui a présenté une liste de parcelles devant être restituées. L'une d'elles est située à Litekyan, le site d'un futur champ de tir militaire qui fait l'objet de controverses ; des terres ont été profanées, des objets culturels ont été déterrés et des espèces menacées ont été déplacées lors de la construction du champ de tir.

8. La Puissance administrante et les Gouvernements des États librement associés de Micronésie ont conclu l'Accord de libre association sans que le Gouvernement de Guam n'ait apporté de contribution significative, alors qu'il aurait souhaité avoir la possibilité de participer à ce dialogue. La tournure des événements montre néanmoins que le Gouvernement des États-Unis serait disposé à engager des pourparlers avec Guam sur le statut politique. Pour sa part, Guam souhaite travailler en étroite collaboration avec ce Gouvernement afin d'améliorer la justice et l'équité sur le territoire ; même si les initiatives entreprises par le passé ont échoué, Guam continuera d'échanger de manière fructueuse avec la Puissance administrante, dans l'espoir, notamment, d'obtenir l'envoi d'une mission de visite

des Nations Unies sur le territoire et d'élargir le dialogue sur la décolonisation.

9. **M^{me} Lee** (Législature de Guam) fait savoir que les petites îles ont beaucoup souffert de la colonisation, qui a irrémédiablement altéré leurs langues, leurs religions et leurs perspectives de développement. Il est donc impératif que les colonies insulaires puissent changer de cap et s'attaquer aux problèmes auxquels elles sont confrontées, notamment les effets de la hausse du niveau des mers et du réchauffement des océans. Les îles font partie des premières régions au monde où l'eau potable est menacée par l'intrusion saline, et pourraient devenir les premières à disparaître de la carte.

10. Aucun autochtone ne devrait être contraint d'envisager un avenir sans terre natale, une tragédie existentielle qui reviendrait à perdre son humanité. L'absence de souveraineté de nombreux territoires non autonomes, y compris de Guam, constitue un obstacle majeur pour les initiatives locales qui visent à inverser les effets du changement climatique et à protéger les terres autochtones. En tant que territoire non incorporé appartenant aux États-Unis, Guam n'a pas le pouvoir de négocier des investissements étrangers directs avec d'autres pays et ne peut bénéficier du financement octroyé par la banque de développement aux petites nations indépendantes. Par ailleurs, Guam ne jouit pas d'une participation effective au sein du cadre gouvernemental de la Puissance administrante, qui dicte les politiques environnementales au territoire sans solliciter l'avis de la population locale sur leur incidence.

11. Ce n'est qu'en devenant autonome que Guam pourra gérer ses problèmes environnementaux de manière optimale et, en ce qui concerne le changement climatique, elle ne peut plus s'offrir le luxe d'attendre. À cet égard, l'oratrice exhorte l'Organisation à respecter ses engagements en matière de décolonisation, notamment en dépêchant une mission de visite à Guam le plus tôt possible.

12. **M^{me} Flores Perez**, s'exprimant à titre personnel, déclare que 300 ans de colonialisme et de militarisation ont mis à mal l'alliance naturelle entre la société autochtone chamorro et l'environnement, une relation qui dure depuis plusieurs millénaires. La construction de cinq champs de tir près de l'ancien village de Litekyan entraînerait la destruction permanente de plus de 485 hectares de forêts qui constituent l'habitat naturel d'espèces rares et menacées. En outre, près de 7 millions de balles contenant du plomb et d'autres toxines seraient tirées sur la principale source d'eau potable du territoire, et les guérisseurs traditionnels, les pêcheurs, les défenseurs de l'environnement et la

population locale se verraient interdire l'accès au refuge voisin de la faune sauvage de Guam et aux eaux environnantes pendant 39 semaines par an.

13. La destruction des biens culturels et historiques et des sépultures est extrêmement troublante. Suite au passage des bulldozers sur les sites historiques et aux activités de développement, des fragments d'os humains ont été découverts sur des monceaux de terre. Les mesures d'atténuation proposées ne sont pas suffisantes pour protéger les espèces menacées, le patrimoine culturel et les ressources naturelles. Bien que les initiatives lancées pour protéger Litekyan aient galvanisé la population locale, la destruction s'est poursuivie sans relâche. En outre, les autorités militaires de la Puissance administrante ont refusé d'interrompre la construction, soulignant à quel point la domination et l'oppression militaire infligées à Guam demeurent les plus grands obstacles à l'autodétermination du territoire.

14. La militarisation de l'île trahit la confiance accordée à la Puissance administrante pour garder intacts la culture et l'environnement de Guam jusqu'à l'exercice de l'autodétermination, contribuant directement à la destruction du milieu de vie. La sécurité véritable repose sur la satisfaction des besoins fondamentaux, le respect des droits humains et de la dignité humaine et la prévention des dommages environnementaux.

15. Il n'est pas trop tard pour soutenir l'action entreprise par les Chamorros en faveur de l'autodétermination, qui a des incidences sur la paix mondiale. En conclusion, l'oratrice invite respectueusement la Commission à soutenir les efforts en matière d'éducation à la décolonisation, à envoyer une mission d'enquête à Guam, à réaffirmer que la poursuite de la militarisation est un obstacle à l'exercice de l'autodétermination par Guam et à faciliter le dialogue entre la Puissance administrante et les dirigeants du territoire en vue de décoloniser le peuple chamorro.

16. **M^{me} Munoz** (I Hagan Famalao'an Guåhan) précise que les statistiques sur la victimisation et la violence à l'égard des femmes à Guam sont alarmantes. Le taux de viols dans le territoire est le plus élevé des États-Unis, les femmes représentant la majorité des victimes. En outre, le nombre de viols et de délits sexuels a augmenté ces dernières années. De nombreuses allégations d'abus sexuels d'enfants commis par des membres du clergé catholique ont été rapportées, et la violence familiale reste l'un des crimes les plus répandus. Les autochtones chamorros représentent 41 % de toutes les personnes arrêtées.

17. La violence contre les femmes autochtones est de nature multiforme et ne peut être dissociée de la colonisation, tant sur le plan historique que sur les conséquences qu'elle continue d'avoir. En tant que société traditionnellement matrilineaire et de culture matriarcale, le peuple chamorro a vu ses fondements culturels, familiaux et spirituels bouleversés par l'institutionnalisation des normes et des systèmes patriarcaux coloniaux. En conclusion, l'oratrice invite respectueusement l'ONU à approuver une mission de visite à Guam et à demander l'approbation de la Puissance administrante pour une telle mission, en vue d'assurer une véritable décolonisation et l'exercice du droit du peuple chamorro à l'autodétermination.

18. **M. Won Pat-Borja** (Commission de la décolonisation, Gouvernement de Guam) dit que dans l'affaire Davis c. Guam, le système judiciaire des États-Unis a jugé qu'il serait inconstitutionnel de permettre aux seuls habitants autochtones de Guam de choisir le statut politique du territoire dans le cadre d'un référendum et que cela constituerait une violation des droits civils et de vote des citoyens américains non autochtones vivant à Guam. Il est troublant que le principe des droits civils soit instrumentalisé pour continuer à opprimer le peuple chamorro et attaquer ouvertement le mouvement de décolonisation.

19. En raison de la position stratégique du territoire dans le Pacifique occidental, Guam est devenue la plus grande et, sans doute, la plus importante possession coloniale et forteresse militaire des États-Unis. Le statut de territoire non incorporé a permis la militarisation unilatérale de Guam et a transformé l'île en un port américain, ce qui a eu un effet négatif sur le peuple autochtone chamorro, qui est désormais minoritaire dans sa propre patrie.

20. La militarisation continue de Guam et le nombre croissant d'immigrants sur l'île ont provoqué le déplacement des populations autochtones. Comme le Secrétaire général l'a demandé dans son rapport sur la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, les Puissances administrantes devraient veiller à ce que l'exercice du droit à l'autodétermination ne soit pas affecté par des modifications de la composition démographique des territoires placés sous leur administration dues à l'immigration ou des déplacements. Dans ce contexte, les élus locaux ont rédigé la loi sur le registre de la décolonisation de Guam, qui définit les paramètres du référendum sur le statut politique et les critères de vote pour les autochtones. Pour que le référendum soit un instrument de justice réparatrice, il doit sonder directement les désirs du peuple colonisé, qui a le droit d'exiger la décolonisation.

21. Le peuple de Guam a réagi à la décision judiciaire défavorable en descendant dans la rue pour manifester en faveur de l'autodétermination des Chamorros, en faisant savoir qu'il souhaitait être reconnu, respecté et, surtout, traité avec dignité. L'orateur invite l'ONU à envoyer une mission de visite à Guam dans l'espoir que cela améliore le dialogue entre le territoire, la Puissance administrante et l'Organisation.

22. *M. Pindják (Slovaquie), Vice-Président, prend la présidence.*

23. **M^{me} Orsini** (Comité pour l'autodétermination, Législature de Guam) souligne qu'en tant que femme autochtone chamorro de Guam, elle implore la Commission d'exhorter la Puissance administrante à s'acquitter de son obligation envers son peuple en lui permettant de parvenir à une véritable autodétermination. Son peuple a le devoir, transmis de génération en génération, de respecter et d'honorer la terre, l'eau, les croyances, le patrimoine et la culture que ses ancêtres ont protégés pendant plus de deux millénaires.

24. L'hyper-militarisation de Guam menace les modes de vie traditionnels, les valeurs et les ressources naturelles limitées de l'île. Le cauchemar de son peuple est désormais sa réalité ; la politique nationale de la Puissance administrante pour la région Asie-Pacifique, ainsi que sa solide présence militaire et l'expansion des infrastructures à Guam entravent les perspectives d'autodétermination du peuple chamorro, qui demeureront incertaines tant que l'île restera un centre stratégique vital de l'armée américaine en Asie.

25. Le peuple chamorro a dû relever d'innombrables défis pendant des décennies en attendant que des mesures significatives soient prises pour la décolonisation. À cette fin, l'action de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la Charte et à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux - qui reconnaissent toutes deux la primauté des intérêts des habitants, et non de ceux de la Puissance administrante - serait impérative pour faire face à la domination hégémonique de la Puissance administrante et permettre à la jeunesse et aux générations futures de survivre et de s'épanouir dans une Guam décolonisée.

26. **M^{me} Marsh-Taitano**, s'exprimant à titre personnel, déclare que les États-Unis ont unilatéralement, mais seulement partiellement, incorporé le territoire de Guam sans tenir compte du droit de la population autochtone chamorro à donner son consentement. Cela a radicalement modifié la démographie de l'île, malgré les mises en garde de l'ONU à cet égard ; les Chamorros, qui constituaient 91 % de la population de l'île avant que les États-Unis

n'inscrivent cette dernière sur la liste des territoires non autonomes, ne représentent plus que 42 % de la population actuelle. Ce changement démographique a occulté la question de l'autodétermination et dilué les voix des autochtones sur les questions sociopolitiques, environnementales et culturelles.

27. Les États-Unis, qui disposent d'une présence militaire depuis 51 ans et ont nommé les gouverneurs de l'île pendant 20 ans, ont banni la langue autochtone et aboli de nombreuses pratiques culturelles et modes de vie traditionnels, déchirant les familles et divisant l'accès aux ressources naturelles vitales en séparant politiquement le peuple chamorro. Le résultat est une lutte pour la survie culturelle qui se poursuit de génération en génération. En raison de l'administration coloniale américaine qui sévit depuis plus d'un siècle et de son inhérente militarisation, des toxines cancérigènes ont été introduites dans les sols et l'eau de l'île. Les maladies qu'elles engendrent coûtent la vie aux anciens, qui sont les dépositaires de la sagesse ancestrale.

28. Les mandats américains non financés pour Guam et le fait que le territoire ne puisse pas bénéficier de nombreux programmes gouvernementaux empêchent le gouvernement local de fonctionner et de fournir des services. Contrainte de se concentrer sur la satisfaction de ses besoins fondamentaux, la population n'a pas eu d'autre choix que de considérer ses ressources ancestrales, historiques et naturelles comme moins importantes, un état de fait que la Puissance administrante exploite pleinement en vue de militariser l'île. En dépit des avertissements de l'ONU exhortant à s'abstenir d'utiliser les territoires non autonomes comme bases et installations militaires, les États-Unis continuent de raser, de détruire et de transformer les espaces ayant des liens sacrés avec les ancêtres en de nouvelles installations militaires, tandis que les logements militaires et autres bâtiments existants sont sous-utilisés. Par conséquent, les anciens ne reconnaissent plus le paysage, tandis que les jeunes ne connaissent plus leur terre et leur mer natales ni la vie qui y régnait autrefois.

29. **M^{me} Barnett** (Independent Guåhan) souligne que le mouvement de décolonisation à Guam est fort de milliers de personnes. En cette dernière année de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, la promesse de décolonisation reste lettre morte pour Guam, les États-Unis étant sur le point d'éradiquer les droits des Chamorros au moyen d'une décision de justice déclarant inconstitutionnel le référendum sur le statut politique du territoire. Le système du colonisateur est conçu pour éliminer les cultures et les droits autochtones, et la défaite est trop souvent le verdict des colonisés lorsque leur affaire est jugée par le tribunal du

colonisateur. Néanmoins, ce jugement a galvanisé le mouvement en faveur de la souveraineté et renforcé la demande d'autodétermination.

30. La décolonisation doit se faire du vivant de l'oratrice, car la militarisation à grande échelle de l'île par la Puissance administrante, qui est néfaste pour l'environnement, se poursuit à un rythme effréné, alors qu'aucune reconnaissance ni aucun soin médical n'est prévu pour les victimes de maladies engendrées par l'exposition aux radiations et à la contamination. Guam est retenue prisonnière dans la cage du statut politique par les États-Unis, qui, de leur propre aveu, exploitent le statut colonial du territoire pour prendre des mesures qu'ils ne pourraient pas prendre dans un pays étranger ni dans l'un de leurs propres États, telles que la destruction au bulldozer d'anciens villages et objets chamorros pour faire place au déploiement massif de troupes. De leur côté, les dirigeants élus de la colonie insulaire sont incapables de contrer la militarisation ou d'exiger des comptes.

31. Selon les propres estimations de l'armée américaine concernant le déploiement de troupes, la présence militaire modifierait l'issue du scrutin sur l'île. Le transfert de milliers de militaires et des personnes à charge vers Guam réduirait la population autochtone à une minorité dans sa propre patrie et mettrait en péril l'avenir d'un référendum sur l'autodétermination des autochtones. L'oratrice exhorte donc les Nations Unies à agir en envoyant une mission de visite à Guam, car le simple fait de témoigner ne suffit pas.

32. **M. Orsini** (Bay Area Independent Guåhan) déclare qu'en 1996, Guam a aligné sa stratégie politique sur le modèle de décolonisation de l'ONU, entamant une nouvelle ère de dialogue et comptant sur la communauté internationale, ainsi que sur les forces et les aspirations de l'Organisation. Depuis lors, l'élan politique est resté faible en dépit des appels répétés et désespérés de nombreux compatriotes qui se sont déplacés pour témoigner devant la Commission, et la Puissance administrante semble avoir oublié sa mission sacrée et abandonné tout désir d'éliminer le colonialisme.

33. Les sirènes d'alarme résonnent alors que l'armée américaine continue d'empoisonner le peuple autochtone, le repoussant hors de l'île et détruisant des espèces menacées, des écosystèmes fragiles et des sites ancestraux. Alors que les toxines de guerre engendrent des maladies exotiques chez les Chamorros, la machinerie militaire dévoreuse d'énergie fossile participe à la crise planétaire apocalyptique. Des générations de Chamorros ont œuvré et conspiré pour échapper à leur destin colonial, mais le temps presse.

C'est pourquoi, à l'instar de beaucoup d'autres, l'orateur lance un nouvel appel à la Commission, exprimant sa colère et son chagrin sur un ton implorateur dans l'espoir d'être sauvé.

34. **M. Gumataotao** (Dukduk Goose Inc.) fait savoir qu'il a créé sa société à but non lucratif afin de susciter un amour profond envers la terre, l'océan et la culture de Guam au moyen de productions médiatiques inspirées des Chamorros et de la Micronésie. La campagne « We Are Protectors » (Nous sommes des protecteurs) vise à donner à la prochaine génération les moyens de lutter contre les menaces qui pèsent sur l'île et la région, telles que les brûlages illégaux, les espèces envahissantes, le changement climatique et, la plus meurtrière de toutes, la militarisation à outrance. L'orateur et ses compatriotes ne sont pas venus pour s'apitoyer sur leur sort, mais plutôt pour célébrer leur existence et transmettre l'expérience et les désirs des Chamorros. Cette attitude est d'autant plus indispensable que la Puissance administrante refuse insidieusement de reconnaître le droit du peuple chamorro à la décolonisation. Plus important encore, l'orateur lance un appel à la Commission au nom des enfants de Guam et des enfants autochtones des Mariannes, afin qu'ils sachent que l'héritage qu'ils recevront est bâti sur la base du respect.

35. Le droit des habitants de Guam à de l'eau propre est sacro-saint. Sous l'autorité de leurs bulldozers, les militaires américains construisent un champ de tir situé directement sur l'aquifère lenticulaire du nord de Guam, qui fournit plus de 90 % de l'eau aux habitants de l'île. Si ce projet n'est pas arrêté, il entraînera une contamination chimique permanente et une perte des ressources écologiques et du patrimoine culturel. Les Chamorros ne peuvent pas protéger la terre en l'occupant physiquement, car la zone se trouve derrière une clôture militaire construite sur des terres volées aux familles chamorros. Soulignant que la décolonisation est essentielle pour faire respecter le droit des enfants chamorros à un avenir durable, l'orateur exhorte la Commission à envoyer une délégation en visite à Guam afin de garantir ce droit.

36. **M^{me} Limtiaco** (Guåhan Coalition for Justice and Peace) explique que les graves disparités observées entre les habitants de Guam et les citoyens de la partie continentale des États-Unis en termes d'espérance de vie, de taux de cancer et d'accès aux soins de santé montrent que le colonisateur ne considère pas les habitants de Guam comme des partenaires mais comme des citoyens de seconde zone. Entre 2012 et 2016, les maladies non transmissibles sont restées parmi les principales causes de décès chez les Chamorros, conséquence directe de la modification des régimes

alimentaires des autochtones et de l'exposition prolongée aux essais de l'armée américaine.

37. Les traitements dont bénéficie la population de Guam dans le cadre des régimes de soins de santé coloniaux ne sont pas comparables à ceux dispensés par la Puissance administrante aux citoyens de la partie continentale des États-Unis, en raison des restrictions budgétaires imposées aux territoires américains en matière de santé publique, mais qui ne concernent pas les États. En conséquence, les établissements de soins de santé de Guam sont inférieurs, ce qui oblige les habitants à se rendre dans d'autres pays pour y recevoir des soins et des services de santé mentale appropriés. Les difficultés financières rencontrées par les personnes souhaitant se faire soigner obligent certains habitants de Guam à quémander une aide financière pour couvrir les frais médicaux. Les restrictions budgétaires ont également conduit à une pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de la santé et à une technologie limitée dans le seul hôpital public et dans l'hôpital privé récemment ouvert à Guam. L'organisation de l'oratrice exhorte les Nations Unies à user de leur influence pour contraindre les États-Unis à s'engager dans le processus de décolonisation de Guam en se conformant aux normes internationales pertinentes, et à envoyer une mission de visite à Guam.

Question de Montserrat

38. **M. Romeo** (Premier ministre de Montserrat) dit qu'il est reconnaissant au Royaume-Uni d'avoir permis au Comité spécial de la décolonisation de se rendre à Montserrat en décembre 2019. Cette visite permettra au Comité spécial d'évaluer de première main les actions entreprises depuis près d'un demi-siècle pour retirer Montserrat de sa liste des territoires non autonomes. La Quatrième Commission, le Comité spécial et le Royaume-Uni savent depuis longtemps que Montserrat a le droit, les moyens, la motivation et les compétences pour être libérée, et que son pays aurait pu atteindre un stade avancé dans son développement bien avant l'éruption volcanique de 1995.

39. Malheureusement, les habitants de Montserrat ignorent les droits que leur confère l'alinéa e de l'article 73 de la Charte des Nations unies. Si le Gouvernement de Montserrat avait insisté sur le respect de ces droits en temps utile, le territoire serait autonome depuis longtemps et les dommages et les pertes de vies humaines causés par l'éruption auraient pu être évités, étant donné qu'ils sont la conséquence des retards et du manque de financement alloué au redressement et au redéveloppement après la catastrophe. En outre, les risques associés au volcan ont été prévus bien avant que l'éruption n'ait lieu ; pendant l'éruption, les véritables

dangers ont été dissimulés afin d'éviter les dépenses. Enfin, le Gouvernement du Royaume-Uni a néanmoins pris une mesure importante pour aider Montserrat à remplacer ses infrastructures détruites, qui sont essentielles à l'économie et la société de l'île. Les modalités pour le remplacement du câble à fibres optiques sont également en cours de finalisation. Néanmoins, il a fallu se battre pendant 10 ans contre la bureaucratie et marchander avec le Royaume-Uni pour parvenir à la situation actuelle. Les fonds consacrés aux projets sur l'axe routier principal et le logement sont restés insuffisants pour répondre aux besoins de la population de l'île et aucun plan n'est en place pour aider les personnes contraintes de s'exiler à l'étranger à revenir dans leur pays.

40. L'engagement renouvelé du Royaume-Uni est louable, mais il est intervenu bien après la crise elle-même. Le Gouvernement de Montserrat a toujours du mal à retenir les travailleurs essentiels, notamment les enseignants, la police et les infirmières, et les jeunes du pays continuent de partir en masse. Les pensions de retraite, les salaires et les prestations sociales sont nettement insuffisantes face au coût de la vie en constante augmentation. Les fonctionnaires de l'île ont subi un gel des salaires pendant 10 ans en raison de décisions prises par le Gouvernement du Royaume-Uni. Le parc de logements temporaires est insuffisant, même face à un ouragan de catégorie 3. Bien que le Gouvernement du Royaume-Uni soit conscient de la situation, peu de mesures positives ont été prises. L'orateur appelle la Commission à établir un cadre, un calendrier et un programme d'action pour la décolonisation complète de Montserrat suite à la mission de visite dans le pays.

Question de la Nouvelle-Calédonie (A/C.4/74/5 et A/C.4/74/5/Rev.1)

41. **M. Forrest** [Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS)] précise que 80 % des électeurs kanaks se sont exprimés en faveur de l'indépendance lors du référendum de 2018 et que la Kanaky se trouve maintenant dans une phase critique de son histoire puisqu'elle prépare le second référendum qui se tiendra en novembre 2020. Les chantiers demeurent vastes et les dirigeants du FLNKS devront affronter l'action politique de la Puissance administrante relayée par les partis pro-français. Toutefois, le résultat positif du premier référendum reflète l'exceptionnelle mobilisation de la jeunesse et la dynamique globale initiée par le FLNKS pour promouvoir l'indépendance politique et économique.

42. La réunion du Comité des signataires de l'Accord de Nouméa qui se tient à Paris est l'occasion pour le

FLNKS de demander plus de transparence et d'équilibre. Le FLNKS a identifié plusieurs manœuvres visant à favoriser les desseins des partis pro-français avec par exemple un déséquilibre dans l'espace médiatique, lequel est largement financé par ceux qui ont voté contre l'indépendance. Parmi les autres problèmes, il faut citer le problème scandaleux des listes électorales et les difficultés constatées au niveau des votes par procuration, qui doivent être réglés afin de garantir la justice et l'équité. Des dispositions doivent également être mises en place pour assurer le transfert des compétences. Toutes les parties concernées devraient adopter une approche rigoureuse pour le second référendum.

43. L'ONU a su apporter une contribution positive au processus politique avec ses missions de visite et ses missions d'observation électorale, mais plusieurs de ses recommandations sont restées lettre morte. L'audit de la décolonisation demandé par le FLNKS est resté à quai, faute à des manœuvres régulières, notamment à New York. Le Secrétaire général a déclaré que l'ONU n'était pas mandatée pour réaliser un tel audit, mais le Comité reçoit mandat de l'Assemblée générale pour aider le peuple kanaky à atteindre la pleine souveraineté. Néanmoins, le FLNKS salue le travail considérable et l'assistance du Comité, ainsi que ceux fournis par le Groupe Fer de lance mélanésien et le Mouvement des pays non alignés. Ces efforts doivent être maintenus, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

44. En 2020, la Kanaky pourrait atteindre la pleine souveraineté, donnant un nouveau souffle à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. L'indépendance de la Kanaky sera l'occasion d'abolir toutes les pratiques coloniales telles que l'immigration massive organisée qui crée des inégalités sociales et la fuite des capitaux au profit de la Puissance administrante. La Kanaky reste déterminée à obtenir son indépendance dès 2020.

Question du Sahara occidental (A/C.4/74/6)

45. **M. Omar** [Frente Popular para la Liberación de Saguía el-Hamra y de Río de Oro (Front POLISARIO)] affirme que le Front POLISARIO est le seul représentant légitime du peuple du territoire non autonome du Sahara occidental. Contrairement à ce qui s'est passé dans toutes les anciennes colonies africaines, la décolonisation du Sahara occidental a été violemment interrompue en 1975 en raison de l'occupation illégale du territoire par le Maroc, que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont déplorée dans leurs résolutions.

46. Cette année encore, la Puissance occupante et ses défenseurs auront recours à la désinformation dans leurs comptes rendus sur la question du Sahara occidental devant la Commission. Cependant, le fait de nier la vérité ne change pas les faits. Comme le montre l'examen en cours de la question du Sahara occidental par la Commission, la décolonisation du territoire doit à présent être menée à bien pour permettre à son peuple d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et à d'autres résolutions pertinentes. Ce droit ne sera jamais détrôné par la situation coloniale que la Puissance occupante marocaine a instauré dans le territoire avec son occupation prolongée et ses politiques répressives.

47. Il est tout à fait clair que la question du Sahara occidental repose sur la décolonisation. La présence des États Membres à la séance actuelle montre qu'on ne peut continuer de laisser le Maroc occuper illégalement le territoire sans contester. Si les principes de la légalité internationale n'avaient pas été autrefois défendus, de nombreux membres de la Commission seraient restés sous le joug du colonialisme et de l'occupation étrangère. Le peuple du Sahara occidental mérite la même liberté pour décider de son avenir. La Commission devrait donc mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour permettre au peuple du Sahara occidental d'exercer librement et démocratiquement son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. C'est la seule façon de mettre fin de manière pacifique et durable à la décolonisation tant attendue de la dernière colonie d'Afrique et de clore l'un des chapitres les plus brutaux de son histoire.

48. *M. Bahr Aluloom (Iraq), Vice-Président, reprend la présidence.*

49. **M. Dart Richert** (DEC Projects) annonce qu'il est écœuré par les agissements du Maroc et par le silence et la complaisance de la communauté internationale. La situation actuelle dans le Sahara occidental occupé est bien connue. La force de maintien de la paix des Nations Unies mise en place en 1991 n'a pas de mandat relatif aux droits humains. Des violations massives des droits de l'homme sont perpétrées, la liberté d'expression est réprimée et des journalistes sont emprisonnés sans discernement. De l'Union européenne à l'Afrique du Sud, des tribunaux ont invalidé des accords commerciaux conclus par le Maroc qui vont à l'encontre du droit international. Mais la communauté internationale continue de ne rien faire.

50. Depuis plus de 44 ans, le peuple sahraoui est privé de son droit à l'autodétermination, alors même que le Sahara occidental a été déclaré territoire non autonome.

Il est stupéfiant de constater qu'il existe encore un comité de la décolonisation. La Commission ne s'est pas acquittée de l'obligation qui lui incombe en matière de justice, n'exigeant aucun compte de la France qui bloque le référendum tous les ans et ne dénonçant pas le Maroc pour ses mensonges et sa propagande, la suppression de la liberté d'expression, le pillage des ressources naturelles et les innombrables violations des droits de l'homme. Il est troublant de voir autant de nations représentées au sein de la Commission ne pas réagir alors qu'elles ont subi de plein fouet le colonialisme, les déplacements et la guerre. Les membres de la Commission ont le pouvoir de changer les choses. L'orateur appelle toutes les nations présentes à signer une lettre ouverte dans laquelle elles s'engagent à soutenir un référendum en faveur de l'autodétermination du peuple sahraoui, indiquant ainsi au monde qu'il faut rapidement mettre fin à la colonisation.

51. **M. Arkoukou** (Free Western Sahara) dit que la poursuite de l'occupation de la République démocratique arabe sahraouie par le Maroc est inacceptable et que le peuple sahraoui a vaincu l'armée de ce pays à de nombreuses reprises. L'ONU n'a pas été en mesure de faire respecter ses résolutions ni d'organiser un référendum transparent pour garantir l'autodétermination du peuple sahraoui. La Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) ne profite qu'à l'occupation marocaine. Des colons marocains tuent des Sahraouis tous les jours et la présence de l'ONU a permis au Maroc de modifier la géographie de la région et de dilapider ses ressources naturelles. Le Conseil de sécurité n'est pas parvenu à régler la situation dans la dernière colonie d'Afrique. Le Groupe des amis du Sahara occidental devrait être démantelé car il a été incapable de servir la cause sans subir l'influence de parties aux motifs inavoués. En outre, le mandat de la MINURSO devrait prendre fin.

52. **M. Ahmed** (Sahrawi Association in the United States) souligne qu'il n'y a pas de liberté d'expression au Sahara occidental ; toute expression en faveur de l'autodétermination est passible de sanctions, ce qui entraîne des détentions arbitraires et des mauvais traitements, notamment des actes de torture dans les postes de police. De nombreuses nations qui sont elles-mêmes d'anciennes colonies ont oublié leur propre histoire et continuent de soutenir le Maroc, pays de l'occupant. Le conflit au Sahara occidental est une question de droit international, d'autodétermination et de capacité de l'ONU à faire respecter ses propres résolutions.

53. Ce conflit est figé depuis trop longtemps ; entre-temps, la situation sur le terrain s'est considérablement dégradée. Le déplacement de colons vers le territoire occupé du Sahara occidental au mépris d'innombrables résolutions de l'ONU et des conventions de Genève, ainsi que les violations massives et brutales des droits de l'homme perpétrées par le Gouvernement marocain sont bien documentés, mais la France et d'autres États Membres menacent d'opposer leur veto à toute résolution. La mauvaise foi du Maroc et le manque d'engagement de l'Union africaine retardent la solution au problème. Enfin, le mandat de la MINURSO devrait être limité à six mois.

54. **M^{me} Eads** (Capitol Hill Prayer Partners) souligne qu'au cours des 11 dernières années, elle a rencontré des membres du Congrès américain afin de solliciter leur appui en faveur du plan marocain d'autonomie pour permettre au peuple sahraoui de revenir dans sa patrie du Sahara occidental. Lors de ses discussions avec les représentants du gouvernement, elle continue d'exprimer sa profonde inquiétude à l'égard des jeunes dans les camps. Si la question n'est pas rapidement réglée, on sera confronté à l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes Sahraouis formés dans les camps de Tindouf et abreuvés de discours de haine par leurs enseignants. Le comportement adopté par ceux qui leur servent d'exemple ne confère pas aux jeunes les compétences nécessaires pour résoudre le conflit et ne les incite pas à œuvrer dans ce sens.

55. L'absence de solution pousse également les jeunes vers des activités clandestines, telles que le trafic d'armes, d'êtres humains et de drogues, et les incite à rejoindre des groupes terroristes dans les bandes du Sahel et du Sahara. Ils devraient plutôt être autonomes et capables de nouer des relations positives. Si les Sahraouis sont uniquement capables de se considérer comme des victimes, il y a peu d'espoir de progresser vers un règlement pacifique de la question du Sahara occidental. Le plan marocain d'autonomie est l'option la plus viable pour une solution rapide et efficace.

56. **M^{me} Ashcraft** (Drug Enforcement Administration, Département de la justice des États-Unis d'Amérique) déclare que, depuis plus de 40 ans, le peuple sahraoui est piégé dans une situation désespérée dans le sud de l'Algérie, où il est utilisé et maltraité à des fins politiques et criminelles. Dans les camps de Tindouf, les organisations militaires, dont le Hezbollah, cherchent continuellement à recruter des jeunes vulnérables qui consacrent leur vie au terrorisme, au trafic de drogue et d'armes, ainsi qu'à la traite des êtres humains.

57. Depuis le Printemps arabe, les groupes jihadistes militants et les cartels de la drogue latino-américains

collaborent pour transporter davantage de drogue, d'armes et de personnes à travers le désert du Sahara. Al-Qaida, Boko Haram et Al-Shabaab étendent leur rayon d'action à tout le continent africain, certains groupes s'infiltrant dans les camps de réfugiés sahraouis. Le trafic de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et à destination de l'Europe passant par des itinéraires établis qui traversent le désert du Sahara a augmenté. Les camps de Tindouf constituent un centre d'activité pour le crime organisé et les réseaux radicaux, conduisant à des activités terroristes comme l'enlèvement de travailleurs humanitaires dans le camp de Rabouni.

58. Quatre soldats américains ont été tués dans une attaque impliquant un membre de la milice du Front POLISARIO. Le Maroc a confirmé que le Hezbollah avait livré des armes au Front POLISARIO, y compris des missiles aériens capables d'abattre des avions commerciaux. La menace est telle que le Maroc a rompu ses relations diplomatiques avec Téhéran. La présence de ce groupe dans les camps est extrêmement préoccupante et souligne la nécessité d'une solution rapide. Des mesures immédiates et décisives devraient être prises pour adopter le plan marocain d'autonomie et renvoyer les Sahraouis dans leur patrie.

59. **M^{me} Erb** (Erb Law) fait savoir que lorsque les camps de Tindouf ont été créés en 1975, le Front POLISARIO en a rapidement pris le contrôle intégral et a insisté pour les gérer avec peu ou pas d'ingérence extérieure. Contrairement à d'autres camps de réfugiés dans le monde qui sont sous la supervision de l'ONU, les camps de Tindouf n'ont aucune obligation de répondre de leurs actes. Compte tenu de l'absence de contrôle, les résidents ont subi des mauvais traitements et il y a eu des malversations et des détournements massifs de l'aide humanitaire à tous les niveaux de distribution. Sans application du principe de responsabilité, ni l'ONU ni le peuple sahraoui dans les camps ne peuvent faire confiance au Front POLISARIO, qui profite du non-règlement de la question.

60. Depuis plus de 40 ans, les camps de Tindouf ont bénéficié de l'aide humanitaire sur la base de chiffres exagérés communiqués par le Front POLISARIO. Même si l'on a retrouvé dans de nombreux pays d'Afrique du Nord des quantités excessives d'aide humanitaire destinée aux résidents des camps, l'ONU continue de ne pas insister pour organiser un recensement qui permettrait de comptabiliser le nombre de résidents ayant besoin d'aide. En fournissant un décompte des effectifs, le Front POLISARIO montrerait qu'il fait preuve de bonne foi pour régler la situation le plus rapidement possible. Cependant, le refus des

dirigeants du camp de coopérer démontre un manque de transparence et de crédibilité, qui met en danger la vie des résidents du camp.

61. Pendant des décennies, le Front POLISARIO a maintenu une gouvernance indépendante dans les camps du sud de l'Algérie sans avoir à rendre de comptes, ce qui lui a permis, à tort, de se présenter comme un État. De plus, il ne dispose même pas du statut d'observateur à l'ONU. Néanmoins, ses dirigeants rencontrent des chefs d'État et obtiennent parfois un soutien en prétendant représenter un pays distinct qui a perdu ses droits légaux sur le Sahara occidental. Le Front POLISARIO est un groupe non étatique sans statut juridique, composé de réfugiés encadrés par une élite de pairs n'ayant aucune autorité légitime. Il est grand temps de renforcer la responsabilisation et la transparence.

62. **M^{me} Sams** (Antioch Community Church) dit qu'une solution pacifique à la question du Sahara occidental doit être trouvée le plus rapidement possible afin que les résidents des camps de Tindouf puissent retourner dans leurs familles. Les conditions dans les camps sont austères et les enfants, confrontés à des perspectives d'avenir limitées, quittent l'école et sont attirés par des activités illicites, tandis que les dirigeants du Front POLISARIO détournent l'aide humanitaire à leur propre profit. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a déclaré à plusieurs reprises que le niveau d'éducation était un indicateur de réussite pour l'avenir. C'est en donnant aux enfants des camps un accès à une éducation adéquate que l'on peut garantir aux mieux leur insertion dans une société fonctionnelle une fois de retour dans leur pays.

63. Les jeunes des camps se tournent vers le trafic d'armes, de drogues et d'êtres humains pour gagner de l'argent, et beaucoup quittent leur famille. Ceux qui restent ont hérité du sentiment de frustration et de désillusion de leurs parents, qui ont passé 44 ans dans une situation de détresse et de dépendance vis-à-vis de l'aide étrangère. Les familles brisées qui vivent divisées entre les camps de Tindouf, le sud de l'Algérie et le Maroc sont également une source de préoccupation. La famille est l'élément central d'une société ; si les familles ne sont pas réunies, aucune solution durable ne pourra aboutir.

64. L'initiative marocaine d'autonomie est la meilleure issue. Avec un gouvernement qui valorise l'éducation, les enfants pourraient se regrouper et aller à l'école, ce qui serait bénéfique pour leur avenir et celui de leur pays. Cette initiative donnerait également aux jeunes la possibilité d'accéder à un avenir meilleur et permettrait aux familles de se réunir, ce qui revêt une importance capitale.

65. **M^{me} Stame** (Centrist Democratic International Women) déclare que les camps de Tindouf sont une prison à ciel ouvert où des atrocités de toutes sortes sont commises en toute impunité depuis près de 45 ans. Le Polisario a systématiquement détenu, torturé et assassiné des centaines de Sahraouis dans des centres de détention où les conditions sont pires qu'à l'époque féodale. Il s'agit parfois de fosses profondes, creusées dans le désert et couvertes de tôle ondulée, ou de cellules mobiles qui empêchent de localiser les détenus. Les visites familiales et les soins médicaux sont également interdits. Dans les prisons, les détenus subissent des actes de torture en tous genres aux mains de leurs geôliers et ont les yeux bandés, ainsi que les mains et les pieds liés pour les empêcher de reconnaître leurs tortionnaires ou le lieu de détention.

66. La milice du Polisario bénéficie d'un vide juridique créé par un supposé transfert des pouvoirs judiciaires et de la souveraineté par l'État hôte, et poursuit donc ses pratiques barbares en toute impunité et en violation du droit international et des avertissements des organisations internationales, dont le Comité des droits de l'homme. Conformément au droit international et au principe de la souveraineté territoriale, l'État hôte ne doit pas externaliser la protection des droits des Sahraouis. Étant donné que l'État hôte reste responsable des pratiques inhumaines mises en œuvre, les coupables devraient être traduits devant la justice internationale.

67. **M^{me} Emhamed** (Peace and Justice Center in Decorah, Iowa) déclare qu'il faut trouver une solution politique pacifique pour mettre fin à l'occupation marocaine de son pays, et que son peuple doit être autorisé à exercer son droit à l'autodétermination, comme cela a été promis en 1991.

68. Étant donné que la Commission a été créée pour décoloniser les nations, elle devrait avoir honte de son incapacité à faire respecter le droit international. L'ONU n'a rien fait pour résoudre le conflit ; elle devrait faire pression sur le Maroc pour qu'il donne au peuple du Sahara occidental le droit de se gouverner lui-même. Cette liberté n'a pas été accordée car elle va à l'encontre des intérêts de l'implacable régime marocain, qui est soutenu par la France, l'ancienne puissance coloniale. Depuis 1975, le peuple du Sahara occidental vit dans des camps de réfugiés et sous l'occupation marocaine ; il est temps que le Secrétaire général et les puissantes nations envoient un message fort pour exiger la liberté des Sahraouis. Alors que la solution au problème tarde à venir, ces derniers continuent de souffrir et le Maroc continue de tirer parti de la situation.

69. Il y a une crise des droits humains dans les territoires occupés du Sahara occidental. Les forces marocaines arrêtent et torturent les manifestants, emprisonnent les militants politiques, violent les femmes et harcèlent les journalistes internationaux, leur refusant l'accès aux territoires du Sahara occidental. Ces actions font partie des stratégies systématiques mises en œuvre par le Maroc pour instiller la peur et faire taire le peuple sahraoui. Il est temps que l'ONU mette fin à la colonisation du Sahara occidental et donne au peuple sahraoui le droit à l'autodétermination, car c'est la seule solution juste et durable et la seule façon démocratique de représenter la volonté de ce dernier.

70. **M^{me} Warburg** (Freedom for All) dit que, dans les camps de Tindouf contrôlés par le Polisario, les réfugiés sont privés de leurs droits fondamentaux, il y a un sentiment de peur et on ferme les yeux sur les activités criminelles. Les viols et les violences sont monnaie courante et les réfugiés n'ont aucun moyen de traduire les criminels en justice. Les femmes sont impuissantes, ce qui encourage les violeurs à agir en toute impunité. Paradoxalement, ceux qui dénoncent leurs violeurs sont souvent jetés en prison, où ils subissent d'autres agressions, qui se soldent parfois par un décès. Les hommes sahraouis et des membres du personnel de l'ONU ont également été victimes de ces crimes.

71. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) doit recenser la population des camps de Tindouf et assumer la responsabilité de son bien-être. Le viol collectif perpétré sur des membres du personnel de l'ONU et l'enlèvement de travailleurs humanitaires par des terroristes en 2011 ont montré à quel point les réfugiés étaient vulnérables face au comportement criminel du Polisario et à l'instabilité régionale. Même au-delà de Tindouf, le Polisario agit en toute impunité, et son secrétaire général, Brahim Ghali, fait l'objet d'enquêtes en Espagne sur des accusations de viol, de meurtre et de torture, tout comme 23 autres responsables du groupe et quatre Algériens.

72. Après 44 ans, les camps devraient être libérés et les réfugiés réinstallés au Maroc ou ailleurs. Dans le cadre du plan marocain d'autonomie, ces réfugiés sahraouis jouiraient pleinement de leurs droits humains, juridiques et démocratiques.

73. **M^{me} Huff** (Teach the Children International) précise qu'elle a autrefois ressenti de la compassion, du respect et de l'admiration pour le Polisario, mais que la tournure prise par les événements au fil des ans lui a montré qu'elle s'était fourvoyée. En 2014, l'Office européen de lutte antifraude a publié un rapport exposant de façon détaillée comment l'aide humanitaire destinée aux camps de Tindouf a été détournée par le

Polisario et vendue au marché noir au profit des dirigeants du Polisario. Le vol de l'aide humanitaire révèle l'immonde nature du Polisario ; s'ils devaient assumer de plus grandes responsabilités dans l'administration des affaires d'un pays, les dirigeants du Polisario iraient tout droit à l'échec. À ce jour, aucune personne citée dans ce rapport n'a fait l'objet d'arrestations ou de poursuites. Étant donné que les responsables n'ont pas à répondre de leurs actes, ils sont libres de poursuivre leurs agissements au détriment de la population des camps de Tindouf.

74. L'oratrice demande comment des dirigeants qui ne cessent de dire qu'ils ont à cœur l'intérêt supérieur du peuple peuvent nier les besoins fondamentaux de celui-ci même, et si ces dirigeants sont ceux qui s'assoieraient en toute bonne foi à la table des négociations pour parvenir à un accord qui servirait au mieux l'intérêt de son peuple. Les négociations honnêtes n'aboutissent que lorsqu'elles sont menées de bonne foi entre toutes les parties concernées. Si l'on devait s'apercevoir que ceux qui font preuve d'autorité dans leur discours ne se soucient guère du bien-être de la population qu'ils dirigent, tout accord supposément conclu serait suspect dès le départ. Si le Polisario prenait la tête d'un pays indépendant, comme il le réclame, il pourrait se livrer à la corruption à plus grande échelle. Il est illusoire de croire que, une fois qu'ils auront leur propre pays, les dirigeants du Polisario deviendront soudainement des êtres altruistes et bien intentionnés, bénéficiant de la pleine confiance de leurs citoyens. L'oratrice demande à l'ONU d'adopter l'initiative marocaine d'autonomie, qui constituerait la solution la plus humaine, la plus rapide et la plus pacifique au problème.

75. **M. Huff** (Safety and Security Instructional Services) souligne que le président Trump a envoyé un message de soutien fort et bien mérité lorsqu'il a signé, en février, un projet de loi sur les dépenses nationales prévoyant notamment des fonds pour le Maroc en vue de contribuer au développement du Sahara occidental. Il y a quarante ans, le Maroc a pris l'initiative de développer le Sahara en tant que partie intégrante de son territoire. Le Roi Mohammed VI a investi des milliards de dollars dans une zone non développée habitée par des factions tribales nomades afin de créer une communauté viable et prospère. Tous les efforts ont été faits pour accueillir les rapatriés des camps au Sahara occidental. Ceux qui reviennent bénéficient d'un logement et d'une aide financière jusqu'à ce qu'ils trouvent un emploi. Ils peuvent inscrire leurs enfants à l'école et entrevoir des perspectives qui restent du domaine du rêve pour ceux qui sont encore dans les camps. Le Sahara occidental est désormais doté d'écoles nouvellement construites, d'hôpitaux, de logements, de routes et de réseaux

électriques. Le développement du Sahara occidental en a fait l'une des destinations touristiques les plus prisées au monde.

76. Les camps de Tindouf ont des liens avérés avec des groupes terroristes dans toute l'Afrique du Nord. Leur présence déstabilise toute la zone du Sahel et du Sahara. Le Maroc ne compromettra pas davantage la sécurité de la région en autorisant la création d'un État artificiel et faible, fondé sur le communisme, qui non seulement abrite des terroristes et des jihadistes, mais sert également d'incubateur à ces groupes. Le Sahara est confronté à des défis, mais le Maroc s'est largement efforcé d'en faire une région développée. Afin de démontrer sa volonté de faire avancer le processus de négociation et de parvenir à une solution pacifique, le Maroc a proposé un plan d'autonomie jugé crédible et sérieux par l'ONU et qui permettra à la population sahraouie de s'autogérer dans le cadre de la souveraineté marocaine.

77. Le Roi Mohammed VI a clairement indiqué qu'il n'était absolument pas question de céder une partie du territoire souverain du Maroc. Si les États-Unis, l'Europe et l'Afrique négligent la contribution politique important du Maroc dans la région en termes de développement et de stabilisation, ils devront s'attendre à en subir les conséquences.

78. **M^{me} Bahaijoub** (Family protection) dit que, alors que le Polisario ne cesse de dénoncer les violations présumées des droits de l'homme au Sahara occidental, il oublie de mentionner ses propres exactions qui ont été amplement confirmées et le parage des réfugiés dans les camps de Tindouf, ces derniers étant maintenus dans des situations prolongées de mobilité restreinte, d'oisiveté forcée et de dépendance, leur vie étant mise en suspens pour une période indéfinie.

79. L'Algérie est signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole de 1967. Cependant, les réfugiés de Tindouf n'ont toujours pas de statut juridique, d'emploi rémunéré, de protection sociale, de liberté de mouvement ou de documents. Il n'y a pas de liberté d'expression, pas de société civile indépendante ni de pouvoir judiciaire ou de partis politiques indépendants. L'accès aux camps est limité pour les observateurs extérieurs des droits humains et soumis à de strictes exigences de visa de la part des autorités militaires algériennes.

80. Le Maroc a été accusé d'être un État militaire, mais les populations du Sahara occidental jouissent de la liberté de voyager dans tout le Royaume et à l'étranger, y compris les détracteurs du Maroc tels que Aminatou Haidar, qui est entrée et sortie du Sahara occidental en toute impunité.

81. Le Polisario a refusé d'autoriser un recensement qui améliorerait l'aide d'urgence. Le rapport de l'Office européen de lutte antifraude a confirmé le détournement de l'aide destinée au seul usage des réfugiés de Tindouf, qui dépendent presque entièrement de l'aide internationale. L'anémie et la malnutrition restent élevées, les ressources en eau sont insuffisantes et les écoles primaires et les centres de soins de santé fonctionnent avec très peu de ressources et de fournitures. Alors que le Polisario vit bien, voyage et dépense librement pour sa propagande, les réfugiés restent privés de leurs droits fondamentaux. Même Khat al-Shahid, une faction dissidente du Polisario, a accusé le Polisario d'accumuler des fortunes au détriment de la population locale.

82. L'oratrice salue la décision du Secrétaire général de déployer un système électronique dans les camps de Tindouf pour assurer la surveillance des besoins humanitaires internationaux. Cela n'enlève cependant rien à la nécessité d'un recensement. Il y a longtemps que le HCR, l'Union européenne, le Comité international de la Croix-Rouge et le Conseil de sécurité réclament ce recensement qui permettrait d'enregistrer les réfugiés et de leur fournir des documents reconnus au niveau international afin d'améliorer la liberté de circulation et de contribuer à prévenir le détournement de l'aide.

83. **M. Jensen** [ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)], dit qu'en 1996, en tant que Chef de la MINURSO, il a contribué à réunir les principaux acteurs afin d'envisager un compromis politique négocié pour résoudre le conflit du Sahara occidental. Ils ont convenu d'un programme dans lequel ils ont écarté les deux extrêmes que sont l'indépendance et l'intégration pure et simple, laissant un certain degré d'autonomie. Les négociations se sont déroulées bien mieux que prévu, peut-être trop rapidement. L'une des parties redoutait tellement les conséquences, que les discussions, qui avaient été tenues secrètes, furent effacées du dossier. C'était une idée judicieuse, mais il était encore trop tôt.

84. Il faut insuffler une nouvelle dynamique et un nouvel esprit dans le processus de négociation afin de parvenir à une solution politique mutuellement acceptable. L'Algérie et la Mauritanie doivent contribuer au processus. En juillet 2018, l'Union africaine a exprimé son soutien aux efforts du Secrétaire général et a reconnu le Conseil de sécurité comme étant saisi de la question. Le Conseil s'est félicité de la nouvelle dynamique créée par les tables rondes organisées par l'Envoyé personnel du Secrétaire général

pour le Sahara occidental avec le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Front POLISARIO. En avril 2019, le Conseil a affirmé la nécessité de parvenir à une solution politique réaliste, applicable et durable, fondée sur le compromis. C'est un conflit qui dure depuis une génération et qui constitue une menace très coûteuse en matière de sécurité. Des négociations sont nécessaires et un compromis est inévitable et profiterait aux deux parties. Peut-être que le temps est venu de mettre en œuvre cette judicieuse idée.

85. **M. Assor** (Surrey Three Faiths Forum) annonce qu'il vient devant la Commission depuis des années pour plaider en faveur de la libération des internés des camps de Tindouf. Pendant des décennies, l'aide de la Commission européenne a été détournée au détriment des internés et ces détournements montrent les véritables raisons pour lesquelles les camps sont maintenus et 90 000 personnes sont toujours incarcérées. Il ne fait aucun doute que les camps existent pour le seul bénéfice d'une petite clique aux dépens de 90 000 âmes meurtries qui, pour subsister, se lancent dans l'approvisionnement et le trafic de drogue, se livrent à la prostitution ou sont utilisées comme chair à canon dans le Sahel. Le fait que les autorités sahraouies n'aient pas accordé le libre accès aux organisations humanitaires, qui n'ont pas été autorisées à effectuer des contrôles sur le système de distribution, ainsi que l'existence signalée d'entrepôts secrets, prouvent sans aucun doute l'existence d'une intention frauduleuse. Malheureusement, le niveau de vérification mis en place est bien trop insuffisant pour mettre fin à cet odieux problème.

86. La Commission européenne a accordé une aide de 150 000 euros sur la base des chiffres avancés par les responsables sahraouis, mais ce chiffre est très certainement surestimé et impossible à vérifier en raison des objections constantes aux inspections. Une fois sur place, l'aide à destination d'Oran est réduite d'un tiers pour être revendue. Le reste, qui est encore réduit de moitié, est vendu par les chauffeurs pendant l'acheminement vers les camps. Il y a d'autres modes de détournement. L'orateur réitère son plaidoyer en faveur de la fermeture des camps afin de permettre aux résidents de manifester leur désaccord et de retourner au Maroc, qui sera heureux de les accueillir.

87. **M^{me} Ramos** (Association américaine des juristes) déclare que le Sahara occidental est clairement un cas de décolonisation et d'occupation militaire et civile illégale. Le peuple sahraoui a le droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et à d'autres résolutions de l'ONU. L'occupation enfreint le droit international humanitaire. Par conséquent, les

Sahraouis originaires du territoire doivent être considérés comme des personnes protégées conformément à l'article 4 de la quatrième Convention de Genève. Le Maroc doit cesser de conclure des accords avec d'autres États ou sociétés transnationales pour l'exploration ou l'exploitation des ressources naturelles dans les territoires occupés. La Cour de justice de l'Union européenne a précisé que les accords agricoles et de pêche entre le Maroc et l'Union européenne ne s'appliquent pas au Sahara occidental. Presque toutes les violations des droits de l'homme commises contre le peuple du Sahara occidental ont pour origine la non-application du droit à l'autodétermination.

88. En 1991, sous les auspices de l'ONU, le Maroc et le Front Polisario ont accepté le plan de règlement de 1990 comme cadre pour la tenue d'un référendum sur l'autodétermination et la décolonisation, sous la supervision de l'ONU. L'Organisation a une responsabilité vis-à-vis du Sahara occidental, qui ne dispose pas d'une Puissance administrante internationalement reconnue, bien que l'Espagne reste de jure la Puissance administrante. L'oratrice appelle la Commission à assumer sa responsabilité en protégeant les droits à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple du Sahara occidental, ainsi que les droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels de ce dernier ; à condamner les violations du droit international humanitaire par la Puissance occupante et à prendre des mesures pour que les auteurs aient à répondre de leurs actes ; à exhorter le Maroc à coopérer avec le Comité international de la Croix-Rouge pour coordonner les visites aux prisonniers politiques ; à organiser des missions de visite des Nations Unies au Sahara occidental et dans les camps de réfugiés pour s'informer de la situation des populations ; et à veiller à ce que la souveraineté du peuple du Sahara occidental sur les ressources naturelles soit pleinement respectée.

89. **M^{me} Mohamed Nafe** (Association des étudiants sahraouis) fait savoir que les Sahraouis vivent dans des camps de réfugiés depuis plus de 43 ans. Elle est venue pour savoir quand elle sera autorisée à voter dans le cadre d'un référendum libre et équitable pour revendiquer sa liberté. Étant donné qu'elle est née et qu'elle a grandi dans un camp de réfugiés, elle a vu la police marocaine frapper des gens, a survécu grâce aux rations du Programme alimentaire mondial et a appris que la Déclaration universelle des droits de l'homme ne la concernait pas. Sa patrie est sous un régime colonial et son peuple n'a pas obtenu justice. Aucun enfant sahraoui ne naît libre et égal en dignité et en droits. Sur le site Web, on peut lire « Bienvenue aux Nations Unies. C'est votre monde », mais le monde de l'oratrice est

cruel. Malgré ces luttes, le peuple sahraoui a toujours gardé l'espoir et rêvé d'un État indépendant du Sahara occidental. La MINURSO a été créée en 1991 au début de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. L'oratrice demande si, à la fin de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, son peuple doit toujours garder espoir. Tous les ans, des étudiants comme elle s'adressent à la Commission pour raconter leurs souffrances, lui rappeler les violations des droits de l'homme et supplier cette dernière de les écouter. L'oratrice demande combien d'autres Sahraouis devront venir ici. Vingt-huit ans après que la MINURSO a promis de laisser le peuple du Sahara occidental exercer son droit à l'autodétermination, celui-ci attend toujours le référendum et la fin de la décolonisation de ses terres. L'oratrice espère qu'elle sera la dernière étudiante sahraouie à s'adresser à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation, et demande quand celle-ci honorera la promesse qu'elle porte en son nom. Enfin, elle demande quand elle sera autorisée à voter dans le cadre d'un référendum pour statuer sur sa liberté.

90. **M. Ayachi** (Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui) annonce que le peuple sahraoui vit une tragédie immense et une injustice violente et intolérable, dont tout le monde est en partie responsable à cause du silence et de l'inaction. Malgré les dénonciations des organisations non gouvernementales internationales, des respectables organisations multilatérales et des observateurs internationaux, les droits de l'homme continuent d'être violés au Sahara occidental par le Maroc, qui occupe depuis 44 ans le territoire sans que nul ne lui ait donné mandat de l'administrer. Les forces armées et les autorités marocaines terrorisent quotidiennement de façon délibérée la population sahraouie pour l'intimider et la réduire au silence afin de l'empêcher de revendiquer légitimement son droit à la liberté et à la dignité. Il y a des preuves irréfutables d'arrestations et de détentions arbitraires, d'actes de torture, de viols, d'exécutions extrajudiciaires et environ 600 cas de disparitions forcées, de véritables parodies de justice.

91. Les Sahraouis, qui n'ont connu que l'injustice parce qu'ils revendiquent la dignité, la liberté et l'application du droit international au bénéfice de leur peuple, croupissent illégalement dans les prisons marocaines après des procès iniques. Le Maroc, qui a clairement été désigné coupable de ces violations des droits de l'homme, veut réduire le peuple sahraoui au silence. Il interdit toute forme de manifestation, toute liberté d'expression et toute visite d'observateurs juristes internationaux, de personnalités politiques, de

journalistes et d'organisations non gouvernementales au Sahara occidental afin de maintenir un embargo médiatique et de poursuivre ses violations à huis clos.

92. En signant le cessez-le-feu en 1991, le peuple sahraoui a exprimé sa confiance envers l'ONU, qui a élaboré son plan de paix en prévoyant la tenue d'un référendum l'année suivante et créé la MINURSO à cette fin. Vingt-huit ans plus tard, le référendum n'a toujours pas eu lieu à cause des manœuvres dilatoires, de l'arrogance et de l'entêtement des autorités marocaines et de leur posture de défi vis-à-vis de la communauté internationale.

93. Il est temps de mettre un terme au calvaire des Sahraouis. L'ONU doit mettre en application sa propre doctrine en matière de décolonisation et respecter ses engagements vis-à-vis du peuple sahraoui. En élargissant le mandat de la MINURSO pour protéger la population sahraouie, elle doit respecter les droits de la personne au Sahara occidental en organisant le référendum, le plus rapidement possible, conformément aux résolutions pertinentes et au Plan de paix établi par l'ONU en 1992. Il appartient à l'ONU de faire en sorte que justice soit rendue au peuple sahraoui, y compris à sa jeunesse, dont la patience a atteint ses limites.

94. **M. Coulibaly** (Université de Bamako, Mali) dit que le non-règlement de la question du Sahara constitue l'une des sources principales d'insécurité au Sahel. Les populations au Sahara sont prises en otage par une minorité armée et vivent dans un état d'insécurité qui empêche toute perspective de développement. Si la sécurité des États demeure une condition nécessaire pour la sécurité humaine, il n'est pas évident que la sécurité des individus découle nécessairement de la sécurité des États. L'orateur parle non seulement de sécurité militaire mais aussi de sécurité humaine : le bien-être, manger à sa faim, avoir un emploi, se loger, accéder aux soins de santé, s'épanouir et se développer. Le Front POLISARIO est incapable d'offrir cette sécurité aux Sahraouis pour cause d'absence d'autorité légitime.

95. Le Sahara est devenu un territoire de non-droit caractérisé par l'exclusion, la discrimination, la corruption, la rivalité entre les groupes armés, le terrorisme et le crime organisé. Il sert de base arrière aux opérations des terroristes qui sévissent au Mali. Cette situation constitue l'un des facteurs de crise et de déstabilisation des États du Sahel avec des connexions régulières entre groupes armés au nord Mali et membres du Front POLISARIO. L'absence de perspectives et d'opportunités rend fragiles et vulnérables la jeunesse du Sahara et en fait la cible privilégiée des groupes armés. L'ONU doit réexaminer sa stratégie pour résoudre la

crise. Elle devrait adopter une approche centrée sur la sécurité humaine et faire de cela le socle fondamental pour la réduction de la pauvreté, la protection des droits de l'homme et l'appui au développement durable. La sécurité et le développement sont étroitement liés. L'ONU gagnera du temps et économisera de l'énergie et des ressources financières en acceptant l'initiative marocaine d'autonomie. Le Maroc a fait des progrès remarquables dans la promotion du développement économique et de la sécurité humaine ces dernières années. Son retour à l'Union africaine et son acceptation au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest offrent une chance et une ouverture aux Sahraouis, sur le plan économique et socioculturel de la sous-région.

96. **M. Lygeros**, s'exprimant à titre personnel, déclare que le Maroc a progressivement recouvré son intégrité territoriale. C'est à l'initiative de ce pays que la question du Sahara a été mise à l'ordre du jour de la Commission. Le développement extraordinaire des provinces du sud du Maroc s'est confirmé sur le terrain et reflète l'efficacité du nouveau modèle de développement qui a été adopté par l'ensemble de la population. Les missions ont confirmé la non-existence de la dite « République arabe sahraouie démocratique » et la non-représentativité du Polisario. L'infrastructure des provinces du sud est gérée librement par la population locale, qui est représentée à tous les niveaux de l'exécutif grâce à des élections démocratiques. La représentativité des élus locaux a été reconnue par le Comité spécial de la décolonisation, qui les a invités à participer à son séminaire régional à Grenade et à sa session de fond à New York.

97. Le développement durable de la région a démontré une réalité différente de la propagande du Polisario, qui propose une idéologie enracinée dans le passé. L'Union européenne, les États-Unis et de nombreux États ne reconnaissent pas ou ont cessé de reconnaître le soi-disant République arabe sahraouie démocratique. L'Union européenne, la Cour de justice européenne et les États-Unis sont tous arrivés à la même conclusion. De plus, la réintégration du Maroc dans l'Union africaine a mis fin à un autre argument scandaleux du Polisario.

98. Dans les provinces du sud, la population locale n'écoute pas la propagande du Polisario. Le peuple veut un avenir stable et durable qui n'a rien de commun avec les revendications et les fantasmes absurdes de la soi-disant République arabe sahraouie démocratique. Les populations doivent pouvoir vivre en liberté sans craindre les actes barbares perpétrés par le Polisario dans les camps de Tindouf.

99. **M. Jamison** (Date Palm Consulting) précise que c'est grâce à l'existence des écoles dans les camps que des étudiants universitaires viennent s'adresser à la Commission. Il a vu des gens qui tentaient de transformer le sable en terre pour planter un jardin et manger des légumes frais. Depuis que les soldats de la paix de l'ONU sont arrivés dans les camps au début de 1992, deux générations de familles ont été élevées en attendant que les dirigeants fassent le nécessaire. On leur a dit de déposer leurs armes, ce qu'elles ont fait, et qu'en retour la justice serait rendue. L'orateur demande aux personnes présentes dans la salle si elles se montreraient patientes après avoir été chassées de leur pays et contraintes de vivre sur un tas de sable pendant 40 ans, élevant leurs enfants et petits-enfants dans ces conditions. Il demande si elles souffriraient aussi patiemment que les Sahraouis ont souffert. Chaque année, lors de la session de la Commission, on les traite de terroristes. Si tel était le cas, ce serait la première organisation terroriste au monde qui, depuis 20 années consécutives, autoriserait des travailleurs humanitaires américains à accéder sans entraves à la population, et qui protégerait même ces travailleurs une fois sur place. Ce serait certainement le premier groupe terroriste reconnu par l'Union africaine, puisque cette dernière considère la République arabe sahraouie démocratique comme un État membre. Ce serait également le premier État terroriste en faveur duquel la Cour de justice européenne et la Haute Cour du Royaume-Uni rendraient des jugements, comme elles l'ont fait en 2019, stipulant qu'on ne peut continuer de s'approprier les ressources de ce territoire sous le faux prétexte qu'elles appartiennent en réalité au Maroc. Il est temps de mettre fin aux souffrances et de donner aux Sahraouis ce dont jouit le reste de la population ici présente : l'autodétermination.

100. **M. Rosemarie** (International Law Chambers, Europe) dit que l'initiative d'autonomie marocaine est la meilleure solution pratique à ce différend. Elle est équitable, flexible et prévoyante, et intègre un grand degré d'autodétermination pour les Sahraouis tout en mettant l'emphase sur la négociation afin que leurs revendications puissent être adaptées à leurs besoins réels. Elle vise à construire une société démocratique moderne fondée sur l'État de droit, les libertés et le développement, qui apporte la promesse d'un avenir meilleur pour les populations de la région, met fin à la séparation et à l'exil et favorise la réconciliation. Dans le cadre de cette initiative, le Maroc garantit à tous les Sahraouis, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire, qu'ils occuperont une position privilégiée et joueront un rôle de premier plan dans les instances de la région. Ainsi, les populations du Sahara géreront elles-mêmes leurs affaires de manière démocratique et

disposeront des ressources financières nécessaires au développement de la région dans tous les domaines et participeront activement à la vie économique, sociale et culturelle de la nation.

101. **M. Revert Calabuig** (Juristas por la Paz y los Derechos Humanos) souligne que le Sahara occidental est militairement occupé par le Maroc, comme le confirme l'Assemblée générale dans ses résolutions 34/37 et 35/19. En conséquence de cette occupation belligérante, la Convention (IV) concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre de 1907, ainsi que les Conventions de Genève de 1949 et leur Protocole additionnel I, s'appliquent à ce territoire non autonome. Cependant, le Maroc a enfreint ces instruments à plusieurs reprises avec l'emprisonnement et la déportation forcée de militants sahraouis, le transfert permanent de colons marocains vers le Sahara occidental, la construction de colonies illégales, ainsi que les actes de torture et les mauvais traitements infligés aux prisonniers sahraouis au Maroc. Tous ces actes constituent des crimes de guerre.

102. Les familles des militants sahraouis incarcérés dans les prisons du territoire marocain ont dû parcourir des centaines de kilomètres pour leur rendre visite, ce qui a entraîné des souffrances supplémentaires pour les prisonniers et leurs familles et enfreint les dispositions de la quatrième convention de Genève, qui interdit l'exécution des peines sur le territoire de la Puissance occupante. Le Maroc, en tant que Puissance administrante, a en outre violé ces conventions en apportant des changements à la structure juridique du territoire et même en modifiant les frontières internationalement reconnues et en délimitant de nouvelles provinces qui mélangent les territoires marocain et sahraoui. La communauté internationale ne doit pas laisser le Maroc consolider cette annexion, qui est contraire à la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale, laquelle affirme que nulle acquisition territoriale obtenue par la menace ne sera reconnue comme légale. Il appartient à l'ONU de faire prévaloir le droit international sur la force armée.

103. **M^{me} Navarro** (Asociación Internacional de Juristas por el Sáhara Occidental) fait savoir que le Sahara occidental est illégalement occupé en toute impunité. L'Espagne, Puissance administrante, a cessé de fournir des informations sur le territoire et la population, et compte sur le silence de l'Assemblée générale à cet égard. Elle ne s'est même pas adressée à la Commission sur ce sujet et n'a parlé que de Gibraltar. Près de 10 ans se sont écoulés depuis l'expulsion par le Maroc d'Aminatou Haïdar, une militante sahraouie des droits de l'homme, sujet sur lequel l'Espagne a gardé le

silence, et 44 ans depuis la signature de l'Accord tripartite de Madrid.

104. Le Gouvernement espagnol a tenté de persuader Aminatou Haïdar de renoncer à son droit de rentrer chez elle à Laayoune. Les Sahraouis sont victimes d'une occupation violente, d'une extermination systématique, de l'exploitation des ressources naturelles, d'un génocide et d'une guerre, et les États sont restés silencieux. Ceux qui tentent de défendre leur droit à l'autodétermination subissent des représailles, une répression violente et sont détenus sur un territoire illégalement occupé, alors que les auteurs de ces actes jouissent de l'impunité.

105. Après une grève de la faim de 32 jours, qui a suscité un élan de solidarité et des pressions de la part de la société civile, Aminatou Haïdar est rentrée chez elle à Laayoune, mais après 44 ans de lutte, le peuple sahraoui, n'a toujours pas exercé son droit à l'autodétermination. En septembre, la Right Livelihood Foundation a décerné son prix Nobel alternatif à Aminatou Haïdar, tandis que le même mois, l'Espagne a remis des distinctions honorifiques au directeur de la police et au commandant en chef de la gendarmerie marocaine.

106. **M^{me} Lenz** (Not Forgotten, International ; International Faith and Peace Dialogue) dit que, depuis 1999, elle a passé beaucoup de temps dans les camps de réfugiés sahraouis près de Tindouf. Vingt ans plus tard, elle demande à la Commission ce qu'il est advenu de sa promesse. Sous la surveillance de l'ONU, il n'y a eu aucun référendum, malgré un accord prévoyant le dépôt des armes et le retour des Sahraouis dans leur patrie libérée de l'occupation et du joug marocains.

107. L'approvisionnement alimentaire diminue régulièrement dans les camps et les réfugiés continuent de recevoir des nouvelles selon lesquelles des membres de leur famille subissent des violations brutales des droits de l'homme perpétrées par les troupes marocaines, voire perdent la vie. La situation s'apparente toujours à une abominable mascarade mise en scène par les gouvernements, notamment par l'ONU, contre une nation victime de déplacements forcés en raison des invasions du Maroc, de la Mauritanie et de l'Espagne. La Mauritanie et l'Espagne ont fait le bon choix en quittant le conflit il y a des décennies.

108. L'oratrice supplie l'ONU de faire le nécessaire : se rendre sur place, parler aux populations et constater, en personne, l'horrible injustice dont elles sont victimes depuis des décennies, sans justice ni règlement. Si l'ONU ne peut ou ne veut rien faire, elle devrait le dire et laisser tout le monde aller de l'avant.

La séance est levée à 18 h 10.